

PROCES VERBAL de DEPOT des ACTES de SOCIETES

Greffe du Tribunal de commerce de Bar Le Duc
1 Rue François de Guise - 55000 - Bar Le Duc
Téléphone : 0329790939

Numéro du DEPOT : 2003.0268
Date du DEPOT : 17 Avril 2003

Ce dépôt concerne la société :

FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISE
29 BLD DE LA ROCHELLE
55000 - BAR LE DUC

Forme juridique : Société Anonyme
R.C.S. : Bar Le Duc B 330252693
N° de gestion : 1984 B 041

Nous Greffier du Tribunal de Commerce de Bar Le Duc avons déposé à la date ci-dessus, au rang de nos minutes :

Acte(s) déposé(s) :

P.V. d'assemblée du 28 Février 2003

Objet du dépôt :

Modification des commissaires aux comptes

à Bar Le Duc le 29 Avril 2003
Le Greffier



Coût insertion Bodacc	Soit en Euro(s)	
Emoluments :	39,16	5,97
I.N.P.I. :	38,70	5,90
Frais de poste :	0,00	0,00
Total H.T. :	39,16	5,97
T.V.A. :	7,68	1,17
Total T.T.C. :	85,54	13,04

Facture acquittée

Déposant :

FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISE

29 BLD DE LA ROCHELLE
55000 - BAR LE DUC

Référence :

FIDUREX

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 500 000 EURO

SIEGE SOCIAL : 29 BOULEVARD DE LA ROCHELLE

BAR LE DUC (MEUSE)

330 252 693 RCS BAR LE DUC

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 FÉVRIER 2003

L'an deux mille trois,

et le vingt-huit février, à dix-huit heures ,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration par lettre recommandée en date du 12 février 2003.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Claude FELIX préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Daniel FELIX et Monsieur François PETITJEAN, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Christophe PETITJEAN est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 4989 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que la société REVILEC, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 12 février 2003.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2002,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2002,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles 225-38 et suivants du nouveau code de commerce,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Renouvellement de mandats des commissaires aux comptes,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président présente le rapport de gestion du conseil d'administration. Puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 août 2002 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 261 254.88 euro, de la manière suivante :

- Réserve légale 5 %	- 13 063.00
- Réserve spéciale art.219IF du CGI à incorporer au capital	- 30 490.00
- Reprise du report à nouveau crédeur	+ 2 494.43
- Prélèvements sur les réserves disponibles	+ 29 803.69
- Dividendes aux actions	-250 000.00

En conséquence, chaque action recevra un dividende de 50.00 euro, assorti d'un avoir fiscal de 25.00 euro.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour et au plus tard le 31 mai 2003.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du code général des impôts, prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Avoirs fiscaux</u>
31 août 2001	60.00 €	30.00 €
31 août 2000	36.59 €	18.30 €
31 août 1999	36.59 €	18.30 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les opérations intervenues entre les administrateurs et la société, au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, à l'exception des intéressés qui n'ont pas pris part au vote.

QUATRIÈME RESOLUTION

Les mandats de la société REVILEC, commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Michel DUSSERRE, commissaire aux comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, Monsieur Jean-Claude BAZART, 13, rue Jeanne d'Arc à VERDUN 55100 et de désigner en qualité de commissaire aux comptes suppléant, la société REVILEC, 599 Avenue Paul Muller à VILLERS LES NANCY 54601, pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'assemblée qui sera à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2008.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

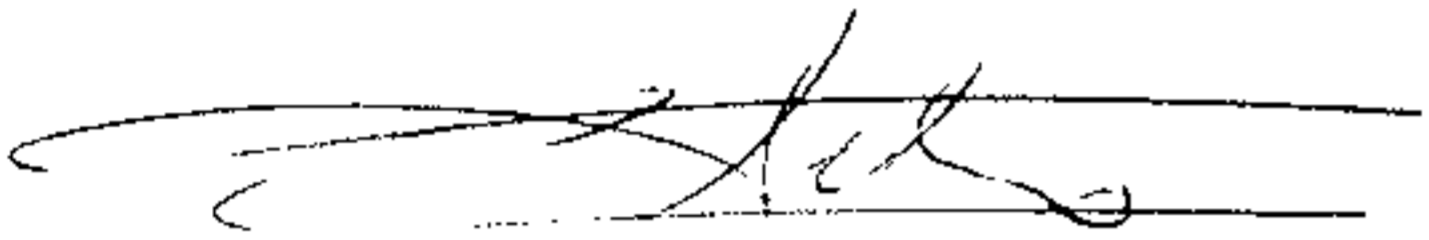
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Claude FELIX

Le Secrétaire
Christophe PETITJEAN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Claude Felix', written over a horizontal line.

Les Scrutateurs
Daniel FELIX

François PETITJEAN

MEUSE ECHOS
N° 15 - Lundi 14 avril 2003

bois, aluminium, exploité à HAIRONVILLE (55000), 7, route de Bar-le-Duc.

Jouissance : à compter du 25 mars 2003.

Prix : 70 000 Euro.

Oppositions : En l'étude de Maître STROEBEL, 9, rue du Château, 55170 ANCERVILLE, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.

Pour unique insertion, Jean-Gabriel STROEBEL.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BRAS-SUR-MEUSE du 3/3/2003, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Dénomination : BAC.

Siège social : 5, rue de la Vieille Prison 55100 VERDUN.

Objet : Maçonnerie et plâtrerie ainsi que tous travaux divers du bâtiment.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 7 500 Euro.

Gérance :

- Monsieur François CARRE, demeurant à BRAS-SUR-MEUSE (Meuse) 2, rue Emile LECOURTIER.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de VERDUN.

Pour avis, Le Représentant Légal.

COPY SHOP

S. à R.L. au capital de 10.000 Euro

Siège social : 2, rue des Tanneries

Verdun (Meuse)

R.C.S. Verdun B 434 451 407

CHANGEMENT DES DATES DES EXERCICES SOCIAUX

La collectivité des associés, délibérant en la forme extraordinaire, a, en date à Verdun du vendredi 28 Mars 2003, décidé de modifier les dates des exercices sociaux, qui se clôtureront désormais le 31 Août de chaque année.

L'exercice ouvert le 1er Octobre 2002 sera clos par anticipation le 31 Août 2003 et aura une durée exceptionnellement raccourcie à onze mois.

Les termes de l'Art. 14 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Publication au greffe du Tribunal de commerce de Verdun (Meuse).

Pour avis : le gérant.

SOMIETTE

S.A. au capital de 38 112,25 Euro

Siège social : Route de Bar - 55000 FAINS VEEL

R.C.S. BAR-LE-DUC B 380 291 534

L'Assemblée Générale du 26/6/2002, a pris acte de la démission de M. Jean-Luc KREMEUR de ses fonctions d'Administrateur, à effet du même jour. Il a été décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Le Conseil d'Administration.

MULTI-BOIS

Société à Responsabilité Limitée

au Capital de 42 200 Euro

Siège social : 5, rue Raymond Poincaré 55300

SAMPIGNY

AVIS DE CONSTITUTION

L'acte sous seing privé à SAMPIGNY du 01/03/03 a constitué la société suivante :

Dénomination sociale : MULTI-BOIS.

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée.

Siège social : 13, rue Ulysse Guinard 55500 COUSANCES-AUX-BOIS.

Objet social : fabrication, achat et vente de meubles.

Durée de la société : 50 ans à compter de sa date d'immatriculation au RCS.

Capital social : 42 200 Euros.

Gérance : Fabrice MOURER, 17, rue du Faubourg Saint-Christophe 55300 SAINT-MIHIEL.

Immatriculation de la Société au RCS de BAR-LE-DUC.

La Gérance.

EURONAPPE

Société à Responsabilité Limitée

au capital de 30 490 Euro

Siège social : 3, rue Général Lemaire

VERDUN (Meuse)

R.C.S. VERDUN B 412 185 456

Suivant décision extraordinaire de l'associé unique en date du 24 mars 2003, il résulte que :
- il a été décidé de transférer le siège social de la

société de VERDUN (Meuse), 3, rue Général Lemaire à VERDUN (Meuse), 1, rue de l'Arseal Z.I. Chicago à compter du 24 mars 2003.

En conséquence, les statuts ont été modifiés comme suit :

Ancienne mention :

Le siège social est fixé à VERDUN (Meuse), 3, rue Général Lemaire.

Nouvelle mention :

Le siège social est fixé à VERDUN (Meuse), 1, rue de l'arsenal Z.I. Chicago.

Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de VERDUN.

Pour avis,
le représentant légal.

ALLIGATOR

SàRL au capital non converti
équivalent à 53.357,16 Euro

Siège social : 29, rue d'Anthouard

Verdun (Meuse)

R.C.S. Verdun B 377 820 378

CHANGEMENT DES DATES DES EXERCICES SOCIAUX

La collectivité des associés, délibérant en la forme extraordinaire, a, en date au siège social du vendredi 28 Mars 2003, décidé de modifier les dates des exercices sociaux, qui se clôtureront désormais le 31 Août de chaque année.

L'exercice ouvert le 1er Avril 2002 est prorogé jusqu'au 31 Août 2003 et aura une durée exceptionnelle de dix sept mois.

Les termes de l'Art. 16 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Publication au greffe du Tribunal de commerce de Verdun (Meuse).

Pour avis : le gérant.

Etude de Me Jean-Marie HEYD

Notaire à 55600 MONTMEDY

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Me Jean-Marie HEYD, Notaire à 55600 MONTMEDY, le 19 mars 2003, enregistré à VERDUN RP le 2 avril 2003 bordereau 2003/182 case numéro 8, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE DE L'AQUARELLE, par abréviation S.C.I. L'AQUARELLE.

Siège : 55600 MONTMEDY, 7, Chemin de Vaux.

Durée : 99 ans.

Objet : la propriété, la gestion et l'acquisition de tous biens meubles et immeubles.

Capital social : 10 000 Euro.

Apports en numéraire : 10 000 Euro.

Gérant : Monsieur Francis MATYJASIK, demeurant à 55600 MONTMEDY, 7, Chemin de Vaux.

Parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement de la collectivité des associés, la majorité étant déterminée compte tenu de la personne et des parts de l'associé cédant.

Les cessions au profit du CONJOINT, d'un ascendant ou d'un descendant de l'associé cédant restent libres.

La société sera immatriculée au R.C.S. de 55100 VERDUN.

Pour avis et mention,
Me Jean-Marie HEYD.

S.C.P. "Alain THOMAS, Notaire associé"

55110 DUN-SUR-MEUSE

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ CIVILE

Avis est donné de la formation pour une durée de 99 ans d'une société civile dénommée "S.C.I. DU 13", au capital de 23 000,00 Euro, ayant pour objet l'acquisition de biens immobiliers, la location desdits biens, la mise à disposition gratuite à un ou plusieurs associés, dont le siège est à DAMVILLERS, Meuse (55150), 13, rue de la Gare, qui sera immatriculée au R.C.S. de Verdun (Meuse).

Acte reçu par Maître Alain THOMAS, notaire associé à DUN-SUR-MEUSE (55), le 26 mars 2003, enregistré à VERDUN (R.P.) le 4 avril 2003, bordereau 2003/186, case 3.

Apports en numéraire : 23 000,00 Euros.

Gérant : Madame Anne-Marie Marguerite LIGONY, épouse de Monsieur Sylvain POSTAL avec lequel elle demeure à DAMVILLERS, Meuse (55150), 13, rue de la Gare.

Les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés représentant plus des trois quarts du capital social.

Pour avis et mention,
Alain THOMAS, Notaire associé.

Maîtres GUICHARD et STROEBEL

Notaires Associés

9, rue du Château

55170 ANCERVILLE

FIN DE LOCATION GÉRANCE

La location-gérance consentie par Mme MOUGEOTTE, née Nathalie GALLAND, demeurant à HAIRONVILLE (55000), 7, rue de Bar.

A la SARL ISO 55, dont le siège social est à HAIRONVILLE (55000), 7, rue de Bar.

Suivant acte sous seings privés en date à HAIRONVILLE du 01 octobre 2001, enregistré à BAR-LE-DUC (R.D.) le 3 octobre 2001, Bordereau n° 398/4 volume 510.

Le fonds de commerce d'entreprise de rénovation du bâtiment situé à HAIRONVILLE (55000), 7, rue de Bar, connu sous l'enseigne "ISO 55".

A pris fin le 25 mars 2003 par la résiliation résultant d'un acte reçu par Maître Jean-Gabriel STROEBEL, notaire à ANCERVILLE, le 25 mars 2003, enregistré à BAR-LE-DUC (R.D.).

Pour unique publication, J.G. STROEBEL.

ETABLISSEMENTS MILLOT

Société Anonyme au capital de 55 491,44 Euro

Ancien Siège social : 5, Quai Mavia

70100 GRAY

Nouveau siège social : RN 4

Lieudit Les Herbues

55190 PAGNY SUR MEUSE

RCS : BAR-LE-DUC 425 750 528

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2002, il a été décidé de :

1) de transférer le siège social de la société de GRAY (70100) 5, Quai Mavia à PAGNY-SUR-MEUSE (55190) RN 4 Lieudit les Herbues, à compter du 30 décembre 2002.

2) de transformer la société en société à responsabilité limitée entraînant la publication des mentions suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Capital : 55 491,44 Euro.

Gérance :

A été nommé gérant de la société :

Monsieur Gilbert SCHWEITZER, demeurant 7, rue du Pré aux Joncs PANGE (57).

Commissaire aux comptes :

Il a été mis fin aux fonctions des commissaires aux comptes titulaires et suppléants.

Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions sont frappées de caducité.

L'assemblée générale extraordinaire a en conséquence, décidé d'adopter de nouveaux statuts.

Les inscriptions modificatives seront effectuées au Registre du Commerce et des Sociétés de BAR-LE-DUC.

Pour avis et mention.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à HATTONCHATEL du 7 avril 2003, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : BHD.

Forme sociale : Société Civile.

Siège social : 6, ruelle de la tour d'Amance 55210 HATTONCHATEL.

Objet : acquisition de tous immeubles, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles.

Durée : 99 années à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de BAR-LE-DUC.

Capital : 65 000 Euro, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance :

- Monsieur Hervé DELAHAYE, demeurant 6, Ruelle de la tour d'Amance 55210 HATTONCHATEL.

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, obtenu à la majorité des trois quarts des parts sociales.

La Gérance.

FIDUREX

Société Anonyme au capital de 600 000 Euro

Siège social : 29, Boulevard de la Rochelle

BAR-LE-DUC (Meuse)

330 252 693 RCS BAR-LE-DUC

L'assemblée générale du 28 février 2003 a nommé :

- Monsieur Jean-Claude BAZART, 13, rue Jeanne d'Arc à VERDUN 55100, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société REVILEC.

- La société REVILEC, 599 avenue Paul Muller à VILLERS LES NANCY 54601, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Michel DUSSERRE.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BAR-LE-DUC.

Pour avis, le représentant légal.